

Ecole

Nom :	Université de technologie de Troyes
Sigle :	UTT
Type :	Public
Académie :	Reims
Sites de l'école :	Troyes, Reims, Nogent

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2023/11

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie
Spécialité(s) : Intelligence artificielle
Voie(s) : FISEA
Site(s) : Troyes

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Université de technologie de Troyes ;
- Vu le rapport établi par Rémy THIBAUD (membre de la CTI, rapporteur principal), Olivier AMMANN (corapporteur), Francis ALLARD (expert), Sonia HAJRI GABOUJ (experte internationale), Yvan CLEMENT (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18-19 novembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Intelligence artificielle, sur le site de Troyes	FISEA	2026	2027-2028

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Assurer l'intégration des élèves Bachelor dans le vie étudiante avec les autres populations ;
- Assurer l'implication dans le cluster HII!PARIS pour continuer à bénéficier de sa dynamique et de son attractivité ;
- Assurer l'intégration, l'accompagnement et l'implication des nouveaux enseignants-chercheurs contractuels.

Pour le diplôme

- Supprimer l'imbrication de séquences académiques (projets et formation à distance) au sein des périodes en alternance, avec pour objectif d'éviter un possible surcharge de travail personnel des apprentis ;
- Assurer la mise en place des outils et moyens de suivi qualité ;
- Définir le plan de financement à mettre en place à la suite du projet HII!PARIS ;
- Consolider le nombre de recrutements élèves et le potentiel de terrain d'apprentissage en particulier à l'échelle locale.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 novembre 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 9 décembre 2025

La présidente
Claire PEYRATOUT

